

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER A 16h

1°) Diagnostic Assainissement : choix du bureau d'étude

Suite à de graves dysfonctionnements de la station d'épuration de Salsignac, il s'avère nécessaire et urgent de construire une nouvelle station. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions (Agence de l'eau 50 %, état-DETR) sous condition de la réalisation d'un diagnostic de ses systèmes collectifs du bourg et de Salsignac. La commune a donc lancé une consultation auprès de trois bureaux d'études dont les offres ont été reçues en mairie le 25 janvier. Cantal Ingenierie et Territoire, chargé de l'étude des offres dans sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la commune, a établi un rapport de classement: il en ressort que l'offre la mieux disante est l'offre variante de l'entreprise Impact Conseil pour un montant de 46 749,20 € HT soit 56 099,04 € TTC. Le conseil valide donc à l'unanimité l'offre de l'entreprise Impact conseil.

2°) DOSSIER DETR 2021 : voirie et diagnostic assainissement

Le conseil décide à l'unanimité de déposer deux dossiers pour une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en 2021 (DETR):

-travaux de voirie concernant la voie communale de Tampaniergues pour un montant estimatif de 74 936,01 € TTC.

- Diagnostic des systèmes d'assainissement du bourg et de Salsignac pour un montant estimatif de 59 179 € TTC (56099,04 € TTC+assistance à maîtrise d'oeuvre de 3080,04 € TTC).

3°) Vente de terrains lotissement Clos Saint-Robert

Le Conseil valide à l'unanimité une demande d'acquisition du lot n°5 du lotissement Clos Saint-Robert d'une surface de 784 m2 au prix de 6272 €.

4°) Autorisation de mandater les dépenses d'investissements avant le budget 2021.

Dans l'attente du vote du budget 2021 en avril, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur le budget communal et sur le budget assainissement.

5°) Communauté de Communes Sumène Artense -Pacte de gouvernance

Par délibération du 14 décembre 2020, le conseil communautaire a décidé de la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Cette gouvernance doit garantir la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à ce pacte de gouvernance.

6°) Biens vacants propriété Chaumeil

Par délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2015 et par procès-verbal du Maire du 21 janvier 2016. Il avait été décidé de la prise de possession des biens vacants de la propriété Chaumeil (7 parcelles sises au Sellier d'une surface globale de 19 178 m2) dans les biens de la commune afin de pouvoir procéder à leur vente. L'inscription de ces biens en tant que propriété de la commune doit passer par les Hypothèques d'Aurillac; il s'avère que les hypothèques d'Aurillac rejettent le procès verbal qu'ils trouvent incomplet. En conséquence, le Conseil accepte à l'unanimité de refaire la délibération et le procès verbal afin de pouvoir les transmettre à nouveau aux Hypothèques.

7°) Subvention Energies 15 :

Cette association intervient dans le cadre du projet de remplacement des chaudières de la mairie et de l'Auberge de la Sumène. Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'association Energies 15 pour une cotisation de 100 €.

Levée de séance à 17h45.